

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard,  
 Secondé par M. le Conseiller Germain Pélégrette  
 Que M. l. Inspecteur de voirie Adolard Dauphin  
 soit autorisé à faire faire les travaux de chemin  
 et de clôture dans la ligne du Canton du lot  
 n<sup>o</sup> 4 Rang "D." suivant le procès-verbal, au mois  
 de Mai prochain, si le propriétaire ne fait pas les  
 travaux après avis.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé par M. le Conseiller Germain Pélégrette  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement:

J. Pélégrette S.T. J. B. Ledelatte Pro-Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District d. Ottawa

Municipalité du Canton Joly

7 Janvier 1908

À une session générale du Conseil Municipal  
 du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des  
 sessions, le septième jour de Janvier, mil neuf  
 cent huit, à dix heures de l'avant-midi, con-  
 formément aux dispositions du Code Municipal  
 de la Province de Québec, à laquelle session  
 sont présents M. M. les conseillers Jules Brassard,  
 Germain Pélégrette, J. B. Ledelatte, Frédéric  
 David, prenant un grand nombre sous la  
 présidence de M. J. B. Ledelatte pro-Maire  
 Il est statué et ordonné et ce conseil statue  
 et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard  
 Secondé par M. le Conseiller Frédéric David  
 que M. J. B. Ledelotte soit nommé pro-  
 Maire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Frédéric David;  
 Secondé par M. le Conseiller J. B. Ledelotte  
 Jérôme Pélignette, que M. Jules Ledoux  
 fasse l'audition des livres du Conseil au  
 31 Décembre 1907.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jérôme Pélignette  
 Secondé par M. le Conseiller Frédéric David  
 que M. le pro. Maire soit autorisé à servir  
 à la Caisse d'Économie pour connaître  
 les raisons qui font que les bulletins et reçus  
 ne sont retournés au Secrétaire-Trésorier.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard  
 Secondé par M. le Conseiller Jérôme Pélignette  
 que M. le Pro. Maire soit autorisé à demander  
 à l'auditeur à quelle date il faudra faire  
 l'audition.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jérôme Pélignette  
 Secondé par M. le Conseiller Frédéric David  
 que la séance soit levée.

J. B. Ledelotte S. T.

J. B. Ledelotte Pro Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Goly.

13 Janvier 1908

Le une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Goly, tenue le treizième jour de Janvier mil neuf cent huit, à dix heures de l'avant midi, en la salle publique au village de Labelle, en la Municipalité du village de Labelle, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, et à l'avis public préalablement donné à cette fin, par le secrétaire-trésorier, le vingt-troisième jour de Décembre, mil neuf cent sept, dûment publié en la Municipalité. Est qu'il appert du Certificat de publication de cet avis, ensemble annexés au procès-verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit-Conseil, sous la présidence de M. Jules Brassard nommé à cette fin par une résolution du Conseil de la Municipalité du Canton Goly, le deuxième jour de Décembre mil neuf cent sept.

Le président ayant donné lecture des avis publics et certificat de publication, ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

1<sup>o</sup>. Proposé par M. Ernest Bernard cultivateur du Canton Goly, secondé par M. Moïse St. Pierre cultivateur du Canton Goly que M. Danai Langou soit nommé conseiller de la Municipalité du Canton Goly en remplacement de M. Charles Martin partant de charge.

2<sup>o</sup>. Proposé par M. Ernest Bernard cultivateur du Canton Goly, secondé par M. Moïse

S. Pierre cultivateur du Canton Goly qui  
 M. Gustave Brisson cultivateur du Canton  
 Goly ont nommé conseiller de la Municipalité  
 du Canton Goly en remplacement de M.  
 Joseph Rainier.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture  
 de la dite assemblée et ayant été mis en  
 nomination comme conseillers locaux  
 autant de candidats qu'il y a de conseillers  
 à élire, l'élection est déclarée close et le presi-  
 dent proclame élus conseillers de la dite  
 Municipalité du Canton Goly, les candidats  
 sus-dénominés mis en nomination  
 M. M. Danai Langan et Gustave Brisson  
 sont élus par acclamation conseillers de  
 la Municipalité du Canton Goly.  
 Donnée à Labelle ce Vingt-neuf jour de Janvier  
 1908.

Jules Brassard  
 Président d'élection

### Conseillers

Gerome Valiquette	14	Janvier	1907
Ernest Renaud	"	"	1907
Fredéric David	"	"	1907
J. B. Bedilotte	8	"	<del>1906</del>
Jules Brassard	8	"	<del>1906</del>
Danai Langan	13	"	1908
Gustave Brisson	13	"	1908
J. B. Cedilotte	11	"	1908
Jules Brassard	14	"	1909
Désiré Belisle	3	Mai	1909

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

Jules Brassard, ayant été élu et nommé  
Maire de la Municipalité du  
Canton Joly, à une session du Conseil  
tenue le troisième jour de Février 1908  
fait serment que je remplirai bien  
et fidèlement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité.

Celui que Dieu veut en aide

Assermenté devant moi

à Lalulh ce 3 Février 1908 (Jules Brassard  
J. B. Brassard S. T. Maire

Léon de 3<sup>e</sup> 1904 antérie

à acheter 7 Cods.

Cede livre à F. David;

.. .. J. Brassard

.. .. J. Valiquette

.. .. E. Brassard

.. .. J. B. Ledebette

.. .. S. Trépanier.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

3 Février 1908

À une session générale du Conseil de la  
Municipalité du Canton Joly, tenue à la salle  
ordinaire des sessions le troisième jour de Février  
mil neuf cent huit, à dix heures de l'avant  
midi, conformément aux dispositions du code  
municipal de la Province de Québec, à laquelle  
session sont présents Messieurs les Conseillers  
Jules Brassard, Ernest Renaud,  
Frédéric David, Jérôme Valiquette et  
Denai Lauzon formant un quorum

Il est statué et ordonné et ce conseil  
statue et ordonne par résolutions comme suit:

Nominations du Maire

3. Février 1908

art. 333

Proposé par M. le Conseiller Frédéric David  
 Secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud  
 que M. Jules Brassard soit nommé Maire  
 de la Municipalité du Canton Joly  
 Adopté unanimement.

M. Jules Brassard ayant été dûment  
 assermenté prend son siège.

Acceptation de l'audition

Proposé par M. le Conseiller F. David  
 secondé par M. le Conseiller J. Valiquette  
 que l'audition des comptes de la Municipalité  
 du Canton Joly faite par M. Jules Ledoux  
 depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1907 au 31 Décembre 1907  
 soit acceptée et payée

Adopté unanimement.

Engagement du Secrétaire

Proposé par M. le Conseiller Jérôme Valiquette  
 secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud  
 que M. Jules Ledoux soit engagé Secrétaire  
 Trésorier au prix de cinquante piastres  
 par année pour faire tous les travaux  
 du Conseil, avec un cautionnement de  
 \$ 200<sup>00</sup> sur assurance de garantie.

Adopté unanimement

Je soussigné Jules Ledoux ayant été dûment  
 nommé Secrétaire Trésorier de la Municipalité du  
 Canton Joly à la session du Conseil tenue ce  
 troisième jour de Février mil neuf cent huit  
 fais serment que je remplirai bien et fidèlement  
 le devoir de ma charge et cela au meilleur  
 de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi

à Labelle ce 3 Février 1908

Maire

Jules Brassard

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

3 Février 1908

Avis aux Inspecteurs pour les  
chemins d'hiver

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
 Secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller Frédéric David  
 que les Inspecteurs soient avisés par le Secrétaire  
 de voir à faire ouvrir les chemins d'hiver et les  
 faire entretenus en bon état, d'y faire établir des  
 rencontres suffisantes et baliser les dites rencontres

demande à M<sup>r</sup> Ch. Martin de  
se rendre à la prochaine  
séance

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller <sup>adopté</sup> Ernest Renaud  
 Secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller Denai Lauzon  
 que le Secrétaire donne avis à M<sup>r</sup> Charles Martin  
 de se rendre à la prochaine séance du Conseil  
 pour signer les procès verbaux des séances  
 précédentes

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller <sup>adopté</sup> Frédéric David  
 Secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement  
 Jules Brassard  
 Maire

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

hoirs, Denai Lauzon et Gustave Brisson, ayant  
 été dûment nommés conseillers, faisons serment  
 chacun pour soi, que nous remplirons bien et  
 fidèlement les devoirs de notre charge et cela  
 au meilleur de notre jugement et de notre  
 capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.  
 Assemblés devant moi, à Labolle, Gustave Brisson  
 ce deuxième jour de Mars

huit neuf cent huit

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Denai Lauzon

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

2 Mars 1908

A une session générale du Conseil de la  
Municipalité du Canton Joly tenue à la salle  
Ordinaire des Sessions le deuxième jour de Mars  
mil neuf cent huit à 10<sup>h</sup> heures de l'avant  
midi, conformément aux dispositions du code  
Municipal de la Province de Québec à la quelle  
Session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Ernest Renaud, J. B. Cédillotte, D. Lauzon, G. Brisson  
J. Valiquette et M<sup>r</sup> J. Brassard Maire

formant un quorum sous la Présidence de  
M<sup>r</sup> J. Brassard Maire

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue  
et ordonne par résolutions comme suit:

Acceptation Résolutions  
antérieures

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Secondé par ———— J. Valiquette  
que les résolutions prises en séances des 8 juillet,  
5 Août, 3 Septembre, 4 novembre, 2 Décembre 1907  
et 7 Janvier 1908 soient confirmées.

Adopté unanimement.

Acceptation Résolutions  
dernières

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
Secondé par ———— D. Lauzon  
que les résolutions prises en séance du  
3 Février dernières soient confirmées.

Adopté unanimement.

M<sup>r</sup> le Secrétaire remet à M<sup>r</sup> le Maire son  
dépôt de garantie

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
Secondé par ———— D. Lauzon

Comptes de Montée de  
M<sup>r</sup> J. A. Bigonnesse

que les comptes de Montée et Chemin  
(tenus précédemment par M<sup>r</sup> J. A. Bigonnesse)  
et établis comme ci-dessous par M<sup>r</sup> J. Sedoux



Montant une balance de \$100<sup>00</sup> en faveur de M<sup>r</sup>. J. A. Bigonnesse soient acceptés sous réserves de réclamation de la part des Intéressés, et que cette balance soit réglée comme suit par :

1. Billet de \$ 80<sup>00</sup> à 3 mois en faveur de M<sup>r</sup>. J. A. Bigonnesse la balance " 20<sup>00</sup> formant la réserve ci-dessus mentionnée et remboursable elle aussi dans 3 mois si aucune réclamation ne se produit :

Adoptée unanimement.

Compte de M<sup>r</sup>. J. A. Bigonnesse avec la Municipalité du Canton Joly

			Recette	Depense
livre de Montée f. 35	Montée Paulette 1903-4	Payé et Répartition		43 20
		Recettes	10 99	
" 36	" Langou 1902-4	Payé et Répartition		51 50
		Recettes	56 91	
" 37	" Millefours 1903-4	Payé et Répartition		12 00
		Recettes	9 91	
" 40	" Brisson 1902-4	Payé et Répartition		31 52
		Recettes	58 36	
" 41	" Brassard 1903-4	Payé et Répartition		7 80
		Recettes	7 75	
" 42	" Lang J	Payé et Répart. (23 <sup>00</sup> + 4 <sup>00</sup> )		28 30
		Recettes	23 73	
" 44	" Paulette 1904-5	Payé et Répartition		25 80
		Recettes	13 36	
" 47	" Millefours --	Payé et Répartition		14 00
		Recettes	10 02	
" 48	" Brusson --	Payé et Répartition		32 40
		Recettes	31 27	
" 49	" Massard --	Payé et Répartition		13 20
		Recettes	13 44	
" 51	" Langou 1905-6	Payé et Répartition		34 80
		Recettes	27 52	
		à Reporter	263 26	274 52

		Report \$	263 26	274 52
livre de Montée f <sup>o</sup> 52	Montée Chapleau 1905-6	Pays et Répartitions		24 00
		Recettes	25 79	
" 53	" Paulette	Pays et Répartitions		24 00
		Recettes	11 36	
" 54	" Millefours	Pays et Répartitions		80
		Recettes	4 58	
" 56	" Orban	Pays et Rép <sup>m</sup>		11 00
		Recettes	5 64	
" 57	" Brassard & Montagné	Pays et Répartitions		46 12
		Recettes	40 67	
" 58	" Paulette 1906-7	Pays et Répartitions		21 60
		Recettes	10 52	
"	" " parti en 1907-8.	Pays à E. Godard		3 00
"	" " parti au change avec Pukensin			8 76
" 59	" Brison & Orban 1906-7	Pays et Répartitions		7 95
		Recettes	2 17	
" 59	" Saizon 1906-7	Pays et Répartitions		28 80
		Recettes	16 92	
" 61	" Millefours	Répartitions		2 80
		Recettes	0 85	
" 62	" E. Godard pour Pont Beauvin			4 90
"	" E. Plot parti au Sédif Montée Rang I			1 25
"	" Julien Brassard reparti Montée f <sup>o</sup> 57			2 50
" 63	Montée Rang I E. approuvé 3 juin 07 et Répart <sup>m</sup>			12 00
		Recettes	2 26	
"	" Pays à O. Gadbois à répartir Montée J. Sédif 120			11 25
"	" E. Liviogny " Saizon " 78			1 50
"	" J. Laviqne " " J " 120			0 50
" 65	" E. Godard Montée Paulette			5 00
	13 Avis de Vente			13 00
	Diff <sup>m</sup> sur Répartitions Montée Brison 1906-7			2 95
	1 Mois de Salaire			4 15
	1 " frais de Bureau			2 00
	à Reporter		383 62	594 35

Report	383 62	524 35
Caix. de M <sup>r</sup> J. A. Bigonnesse 1907	Lot 13 Lang 9	1 93
" " " " " 1621/ " H	3 01	
Balanc. de caisse au 31 Decembre 1907 surv. audites	21 73	
Reette de caisse en Janvier 1908	13 07	
	423 36	524 35
Balanc. au profit de M <sup>r</sup> J. A. Bigonnesse	100 99	
\$	524 35	524 35

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
 Secondé par " " D. Langon  
 que M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier soient  
 autorisés de signer, pour la Corporation du  
 Canton Joly, un billet promissaire de \$ 81<sup>60</sup>  
 y compris les intérêts à l'ordre de M<sup>r</sup> J. A. Bigonnesse  
 et à une échéance de 3 mois du 2 Mars 1908 ce qui  
 est fait sans demande. Adopté unanimement

Autorisation de signer  
 un billet de \$ 81<sup>60</sup>

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Valiquette  
 Secondé par " " G. Brisson  
 que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à réclamer  
 tous les arriérés dus à la Corporation du Canton  
 Joly et de donner un avis de huit jours pour payer  
 Adopté unanimement

Don aux arriérés de payer  
 dans 8 jours.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Emet Renaud  
 Secondé par " " J. B. Cédillotte  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement  
 Jules Brassard maire

Jules Leduc  
 Sec. G<sup>r</sup>.

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

6 Avril 1908

A une Session Générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Sessions le Sixième jour d'Avril mil neuf cent huit à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard, et M<sup>rs</sup> les Conseillers Ernest Renand, J. Valiquette, J. B. Cédillotte,

D. Laumon, Gustave Brisson,

formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller J. B. Cédillotte  
Seconde " " " Ernest Renand

que les résolutions prises à la séance du 2 Mars dernier soient confirmées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
Seconde par " " Denai Laumon

que M<sup>r</sup> le Secrétaire soit autorisé à envoyer un second et dernier avis à tous ceux qui ont des arriérés de taxes, avant d'agir

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
Seconde par " " G. Brisson,

que le compte pour taxes dus au Conseil de Comté et se montant à la somme de \$10<sup>56</sup> soit approuvé et payé

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Secondé par " Ernest Renaud

que M<sup>r</sup> le Secrétaire soit autorisé à écrire au  
Gouvernement pour leur demander de fermer  
le chemin connu sous le nom de chemin de la Prairie  
de Castor lequel chemin est situé <sup>entre</sup> depuis le lot 31.30.29  
28 et 27 Rang H et 29 Rang C du Canton Joly, et a été  
spécialement ouvert pour favoriser le trafic des  
habitants du Canton de La Minerve. Le chemin  
est absolument inutile à la paroisse du Canton  
Joly et de plus est très dangereux et impassable.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Secondé par " J. B. Cédillotte.

que M<sup>r</sup> le Secrétaire soit autorisé à collecter  
les taxes des lots qui ont été mis en vente  
au Conseil de Comté.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Secondé par " G. Brisson

d'accorder un surintendant spécial aux demandeurs  
Joseph Bezeau Père et Alfred Fugère pour faire  
la visite de terrains sis du Lot n<sup>o</sup> 29 Rang I  
à la maison de M<sup>r</sup> Ernest Renaud Rang C Lot n<sup>o</sup> 5  
en passant par le Lot n<sup>o</sup> 6 Rang C appartenant  
à M<sup>r</sup> Charles Martin, pour voir à dévier le  
vieux chemin et exécuter les côtes; que  
M<sup>r</sup> le Secrétaire Jules Ledoux soit nommé surintendant  
spécial et que tous les frais de la requête  
ci-dessus soient à la charge des requérants  
si le procès verbal n'est pas homologué et  
que le dit procès verbal soit remis à la séance  
du mois de juin.

Adopté unanimement.

Chemin de la Prairie  
de Castor.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Valiquette.  
 Seconde par -" Ernest Renaud.  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Brassard  
 Maire

Jules Ledoux  
 Sec. - Tr.

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

4 Mai 1908

A une Session Générale du Conseil de la Municipalité  
 du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de  
 séances le quatrième jour de Mai mil neuf cent  
 huit à dix heures de l'avant midi, conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de la  
 Province de Québec à laquelle session sont présents:  
 M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard  
 M<sup>rs</sup> les Conseillers Ernest Renaud, Fred. David  
 J. B. Cedillotte,  
 formant un quorum sous la Présidence de  
 M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard.

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne  
 par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par -" J. B. Cedillotte

que les résolutions prises à la séance du 6<sup>ème</sup> jour  
 dernier soient confirmées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par -" J. B. Cedillotte

que M<sup>r</sup> le Secrétaire Crisotier soit autorisé à  
 éclaircir par tous moyens la situation financière

et comptable lors de la séparation du village  
d'avec la Paroisse.

Adopté Unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde " " J. B. Lédillotte

1<sup>o</sup> Que les comptes présentés par M<sup>r</sup> l'Inspecteur  
P. Clot fils soient acceptés et payés:

\* Sed. 55 à M<sup>r</sup> S. Gauthier fils \$ 3<sup>00</sup> pour entretien d'hiver  
" 134 1907-1908 du chemin de front du lot n<sup>o</sup> 7 Rang I  
payable par M<sup>r</sup> Wilfrid Desjardins.

\* Sed. 31 à M<sup>r</sup> J. Bolduc \$ 1<sup>00</sup> pour entretien d'hiver 1907-8  
" 142 du chemin de front du lot n<sup>o</sup> 13 Rang I  
payable par M<sup>r</sup> Félix Hault.

\* Sed. 123 à M<sup>r</sup> Julien Brassard \$ 5<sup>00</sup> pour entretien d'hiver  
" 137 1907-8 du chemin de front du lot n<sup>o</sup> 11 Rang I  
payable par M<sup>r</sup> Arthur Faxon

Sed. 123 à M<sup>r</sup> Julien Brassard \$ 7<sup>00</sup> pour entretien d'hiver  
Monté 70 1907-8 de la Montée de Rang I payable par  
les intéressés des lots 2 à 15.

2<sup>o</sup> Que les comptes présentés par M<sup>r</sup> l'Inspecteur  
Adelauf Dauphin soient acceptés et payés à:

✓ Sed. 227 à M<sup>r</sup> Etienne Millejour \$ 13<sup>00</sup> pour entretien d'hiver  
Monté 71 1907-8 de la Montée Millejour à répartir entre  
tous les intéressés, ce compte a été transporté  
par M<sup>r</sup> E. Millejour à M<sup>r</sup> Ch<sup>r</sup> Martin Sené.

✓ Sed. 13 à M<sup>r</sup> P. Dauphin \$ 1<sup>00</sup> pour travaux faits à hiver  
" 11 1907-8 sur le chemin de M<sup>r</sup> Hortense Millejour et  
payable par ce dernier.

3<sup>o</sup> Que les comptes présentés par M<sup>r</sup> l'Inspecteur  
Moïse Paiement soient acceptés et payés comme suit:

Sed. 100 à M<sup>r</sup> Joseph Orban \$ 8<sup>00</sup> pour entretien d'hiver  
Monté 75 1907-1908 de la Montée Orban payable  
par les intéressés de la Montée

- ✓ Éd. 129  
 Monté 75 à M<sup>r</sup> Raoul Labelle. \$ 13<sup>00</sup> pour entretien d'hiver 1907-8  
 de la Montée Brisson, à repartir entre les intéressés.
- ✓ Éd. 108  
 Monté 75 à M<sup>r</sup> Jos. Saundon. \$ 4<sup>00</sup> pour travaux dans la Montée  
 Brisson pendant l'hiver 1907-8 avant la vente de  
 la Montée à repartir entre tous les intéressés.
- 4<sup>o</sup> Que les comptes présentés par M<sup>r</sup> L. Inspecteur  
 M. Boin soient acceptés et payés à
- ✓ Éd. 103  
 Monté 67 Fred. Lauzon. \$ 27<sup>00</sup> pour entretien d'hiver 1907-8  
 de la Montée Lauzon payable par les Intéressés
- ✓ Éd. 103  
 Monté 67 à M<sup>r</sup> Fred. Lauzon. \$ 1<sup>25</sup> pour ouvrage fait dans  
 la Montée Lauzon en novembre 1907 et payable  
 par les Intéressés de la Montée.
- 5<sup>o</sup> Que les comptes présentés par M<sup>r</sup> L. Inspecteur  
 Olivier Gadbois soient acceptés et payés comme suit:
- ✓ Éd. 66  
 u 155 à M<sup>r</sup> J. A. Bissonne. \$ 5<sup>00</sup> pour entretien d'hiver 1907-8  
 du chemin de front de M<sup>r</sup> Normida Labelle  
 payable par lui.
- ✓ Éd. 19  
 Monté 66 à M<sup>r</sup> Sai Gagnon. \$ 5<sup>00</sup> pour entretien d'hiver  
 1907-8 de la Montée du Rang J payable par  
 tous les intéressés.
- 6<sup>o</sup> Que le compte présenté par M<sup>r</sup> L. Inspecteur  
 Alphonse Bélanger fils. soit accepté et payé à
- ✓ Éd. 186  
 Monté 76 à M<sup>r</sup> Alphonse Bélanger P<sup>er</sup> pour entretien d'hiver  
 1907-8. du chemin de front des lots n<sup>o</sup> 14 et 14 de 15  
 Rang C payable par les <sup>acceptés unanimement.</sup> Propriétaires. M<sup>r</sup> Saundon.  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil J. B. Cedillotte  
 Secondé " " F. David
- que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard

Jules Sedoux  
 Secrétaire Général



Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

9 juin 1908

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le neuvième jour de juin mil neuf cent huit à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassens  
 M<sup>rs</sup> les Conseillers F. David. E. Renaud. D. Lauzon.  
 G. Brisson. J. Valiquette

formant un quorum sous la Présidence de  
 M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassens

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller F. David  
 Seconde par " " E. Renaud.

que les résolutions prises à la séance du 4 mai dernier soient confirmées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde " " J. Valiquette

que M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier en leur qualité respective soient autorisés à signer et renouveler l'Emprunt fait à M<sup>r</sup> Emory Godard fils de Six cent cinquante dollars à raison de Sept. pour cent l'an pour six mois.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller F. David  
 Seconde par " " D. Lauzon.

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 Présenté par M<sup>r</sup> Michel Boivin à payer à M<sup>r</sup> J. Lauzon  
 par les Intéressés pour Entretien d'hiver 1907-8 de la  
 Montée Chapleau — — — — — \$ 19<sup>00</sup>

Ed. 95

montée 69

Présenté par M<sup>r</sup> l'Inspecteur P. Clot fils.

Sed. 23  
Sed. 137

Payable à P. Clot Père par Arthur Pactor — \$ 2<sup>50</sup>  
pour ouvrages faits sur le chemin de front lot n° 11. Rang I.

Sed. 96  
Sed. 137

Payable à Louis Gauthier par Arthur Pactor, — " 2<sup>50</sup>  
pour ouvrages faits sur le chemin de front lot n° 11 Rang I " 7<sup>50</sup>

Sed. 55  
Sed. 134

Payable à Louis Gauthier fils par W. Duprez 2<sup>50</sup>  
pour ouvrages faits sur le chemin de front lot n° 7 Rang I  
suiv. aut. son autorisation.

Sed. 228  
montée fo 68

Présenté par M<sup>r</sup> l'Inspecteur J. Bejean Père  
Payable à Ernest Mandel par les Intéressés " 14<sup>50</sup>  
pour Entretien d'hiver 1907-8 de la Montée  
"Paulette"

Sed. 225  
Sed. 216

Présenté par M<sup>r</sup> l'Inspecteur Louis Valiquette  
Payable à France David par Eug. Miron — \$ 2<sup>25</sup>  
pour réparation aux abouts du pont lot n° 10 Rang B.

Sed. 229  
montée fo 73

Présenté par M<sup>r</sup> l'Inspecteur Alp. Belange fils  
Payable à Alphonse Saindon par les Intéressés " 2<sup>00</sup>  
Entretien d'hiver 1907-8 du chemin de la Montée  
du Rang H chemin de la Chapelle.

Sed. 176  
montée fo 72

Payable à Auguste Brison par les Intéressés " 5<sup>50</sup>  
Entretien d'hiver 1907-8 de la Montée Brassard Rang C

Sed. 176  
Sed. 200

Payable à Auguste Brison par L. Brunelle " 7<sup>50</sup>  
Travaux d'hiver 1907-8 sur les lots n° 11 et 14 de 12 Rang E.

Sed. 176  
Sed. 200

Payable à Auguste Brison par L. Brunelle " 5<sup>50</sup>  
Travaux d'été 1907 exécutés sur les lots  
n° 11 et 14 du n° 12 Rang G.

Proposé Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Secondé par " D. Caugin.

Attendu que la Corporation du Canton Joly est  
endettée de la somme de \$ 1225<sup>00</sup> comme suit:

Emprunt Emery Godard fils	\$ 650 <sup>00</sup>
" Dan Auger	" 400 <sup>00</sup>
" Ch. Labonté	" 75 <sup>00</sup>
Dépenses diverses —	" 100 <sup>00</sup>
	\$ 1225 <sup>00</sup>

La Corporation ordonne par règlement n° 25 de prélever la somme de \$ 700<sup>00</sup> au moyen d'une taxe ou imposition de \$ 1<sup>40</sup> dans et pour chaque cent piastres pour payer partie de la dite dette, sur les biens fonds de la Corporation et suivant le Rôle d'Évaluation

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Seconde par " Gustave Brisson

que le procès verbal du surintendant Spécial Jules Ledoux pour l'établissement d'un chemin partant du Lot n° 24 Rang I et traversant les lots n° 5 et 6 Rang C et aboutissant par qui en face de chez M<sup>r</sup> Ernest Renaud soit homologué sans l'arrondissement ci dessous:

Que la Construction du chemin, Calvotte et clôture sera faite par tous les intéressés du Rang I (des lots 18 à 29) et compris M<sup>r</sup> Emery Godard Père pour le lot n° 29; après la confection, le lot n° 30 Rang I, sera à l'entretien dans la dite montée. Les matériaux de clôture du Lot n° 30 R. I. servira à la construction pour sa part de clôture dans le nouveau chemin.

Que les travaux seront vendus à l'encan par M<sup>r</sup> l'Inspecteur et devront être finis dans le délai d'un mois après adjudication.

Adopté Unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joisme Valiquette

Seconde par M<sup>r</sup> " Gustave Brisson.

d'accorder un montant de \$ 10<sup>00</sup> à l'Inspecteur pour faire mettre en bon état la frontière du Lot n° 11 Rang I

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Seconde par " Fred. David

que la séance soit levée

Jules Brossard maire

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Sec. Brisson

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

6 juillet 1908

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des sessions, le sixième jour de juillet 1908, neuf cent huit à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Jules Brabant.

M<sup>rs</sup> les Conseillers, Fred. David, J. B. Cedillette, D. Lauzon, E. Renaud, G. Brisson.

formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Jules Brabant.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cedillette  
secondé par " " D. Lauzon

que les résolutions prises à la séance du neuf juin dernier soient confirmées et signées.  
Adopté Unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
secondé par " " J. B. Cedillette

que suivant proposition faite par M<sup>r</sup> P. E. Forget, Conseiller du Village de Labelle (au nom du dit conseil, lequel est représenté à cette session par M<sup>r</sup> le Maire Jos. Demers et M<sup>rs</sup> les Conseillers P. E. Forget, J. M<sup>r</sup> Gibbon, nap. Marinier & J. Campeau formant une majorité) au sujet du chemin de la Prairie de Castor, le conseil de la Municipalité du Canton Joly, s'engage à participer à la réparation de dit chemin de la Prairie de Castor, pour un montant de vingt cinq dollars pour cette année seulement sans aucun engagement de sa part pour l'avenir en ce qui concerne la responsabilité en cas d'accidents.

Chemin de la Prairie  
de Castor

et la reconnaissance du dit chemin, lequel n'est pas verbalisé. Cette résolution n'engage la corporation du Canton folz que pour l'année mil neuf cent huit seulement.

Que le Conseil du Village de Labelle ainsi que celui de la Corporation du Canton de La Minerve manquent leur accord au Conseil du Canton folz dans un délai de 15 jours, après lequel délai M<sup>r</sup> l'Inspecteur sera autorisé de fermer le dit chemin de la Prairie de Cantor.

Copie de cette résolution sera adressée au Conseil du Village pour la séance de ce soir.

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde " " D. Langon

que le rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent huit soit révisé, examiné et homologué

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Pédillette

Seconde par " " H. David.

Que la requête soumise par Monsieur J. A. Bigorne pour faire invalider et ajouter au rôle d'Évaluation les lots qui se trouvent au tour du Lac breublant, détaillés dans sa requête, soit ajournée jusqu'à la séance du mois d'août prochain en attendant que l'on ait pris tous les renseignements nécessaires, auprès du gouvernement, pour les raisons que les dépenses excèdent les revenus de dit lots, lequel ne sont pris que pour des fins d'agrément et non de contribution.

Que les estimations soient déchargées provisoirement jusqu'à ce que cette question soit réglée

Adopté unanimement.

copie de la folz  
le 25. 7. 08

copie de la folz  
le 25. 7. 08

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Secondé par

Que le chemin de la Prairie de Carter  
 soit fermé de suite.

Par le Secours

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon  
 Secondé par " " J. B. Cidillotte

que M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier, en  
 leur qualité respective soient autorisés à signer  
 un billet à trois mois au montant de \$ 50<sup>00</sup>  
 au profit de M<sup>r</sup> Alphonse Bilouffe Père pour  
 payer l'entretien d'hiver 1907-8 du chemin en fronts  
 lots 14-15 Rang C des par fute Saindon et  
 que les frais en soient supportés par ce dernier.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon  
 Secondé par " " G. Brisson

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 à M<sup>r</sup> Edouard Godon pour un tableau à la porte  
 de l'Eglise. \$ 1<sup>50</sup>

Présenté par P. Inspecteur Moine Paiement  
 Payable à M<sup>r</sup> Louis Saindon par le Trésorier de  
 la Montée Brisson, pour travaux faits sur les  
 lots 25-26 Rang C

Lod. 181 p	2 jours avec 1 cheval	\$ 2 <sup>50</sup>	\$ 5 <sup>00</sup>
	" d'un homme		1 <sup>25</sup>
			\$ 6 <sup>25</sup>

Présenté par P. Inspecteur C. Gadois  
 payable à Louis Gilbert par Kamidas Labelle  
 p<sup>r</sup> travail à sa frontière le 2 et 3 juillet ct \$ 2<sup>50</sup>  
 Payable à J<sup>r</sup> Lavigne par Kamidas Labelle  
 p<sup>r</sup> travail fait à sa frontière le 2 et 3 ct \$ 2<sup>50</sup>

Adopté unanimement.

Pour la Corporation du  
 canton Joly  
 y A. M. M. M.  
 J. S.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " " D. Lauzon

à la demande des Estimables qu'il soit alloué et payé à Jules Ledoux secrétaire trésorier pour travail fait en cours de la révision du rôle d'Evaluation, la somme de quatre piastres.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller F. David

Seconde par " " J. B. Cédillotte

que le conseil du Canton s'oly permette à M<sup>r</sup> Eug. D'Amis de l'Annonciation de placer des poteaux pour le service de Téléphone sur les terrains de la Paroisse à ses risques et périls, sans dommages

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Seconde " " F. David.

que le secrétaire Trésorier donne avis à tous les intéressés de la Montée Lauzon de se rendre à la séance du conseil du 3 Août prochain pour voir à détacher Monsieur Ch. Martin et E. Renaud de la Montée Lauzon et les rattacher à la Montée Paulette.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon

Seconde par " " E. Renaud

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard maire

Jules Ledoux  
Sec. Trésorier

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Outaouais

23 juillet 1908

À une session spéciale du Conseil de la  
Municipalité du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des sessions le vingt troisième jour  
de juillet mil neuf cent huit à dix heures  
de l'avant midi conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents :

# L'avis de cette session a été envoyé tel que celui  
à été envoyé tel que celui Messieurs les Conseillers, E. Renaud, J. B. Cedillotte  
à M<sup>rs</sup> G. Brisson et D. Lezy, H. David & J. Valiquette. #  
lesquels sont absents à cette  
séance.

Jules Brasseur <sup>président</sup>

Jules Ledoux  
sec. gén.

formant un quorum sous la présidence  
de M<sup>r</sup> le Maire Jules Brasseur  
Il est statué et ordonné et ce conseil  
statue et ordonne par résolutions comme suit.  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller H. David  
secondé par " " J. Valiquette  
que les résolutions prises à la séance du  
troisième jour de juillet mil neuf cent huit  
soient confirmées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
secondé " " J. B. Cedillotte  
que les estimateurs soient avisés d'avoir à aller  
obligatoirement évaluer les lots environnant le  
Cue de la Montagne Breublante englobés dans  
le Canton Joly et que ce rôle d'évaluation  
soit déposé au Bureau du Conseil du Canton  
Joly pour Samedi 25 courant de manière  
à être publié le 26 courant et parvenu au  
Conseil à sa séance du 3 Aout prochain et que  
M<sup>r</sup> le Secrétaire soit obligé de porter ses avis aux  
évaluateurs au jour même.

Adopté unanimement.



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Seconde par — " — J. Valiquette

En ce qui concerne le chemin de la Prairie de Castor qui après avoir pris connaissance de la décision du Conseil du Canton de La Minerve reçu par lettre du 17 courant, le Conseil décide de donner avis à l'Inspecteur de fermer le chemin de la Prairie de Castor immédiatement parce que ce chemin est dangereux et ce au moyen de barrières solides et de poser à chaque extrémité un "écriteau" "défense de passer";

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Seconde par — " — Ernest Renaud

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard maire

Jules Ledoux  
Secrétaire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

3 Aout 1908

A une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle Ordinaire des sessions le troisième jour d'Août mil neuf cent huit à six heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard M<sup>r</sup> les Conseillers. Hubert Davies. D. Lauzon et Ernest Renaud formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue  
et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon

Seconde " " " " F. David.

que les résolutions prises à la séance spéciale  
du vingt troisième jour de juillet mil neuf  
cent huit soient confirmées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Seconde par " " " " Denai Lauzon

que le rôle d'évaluation des lots environnant le Lac  
Bremblant tel que spécifié dans la requête de  
M<sup>r</sup> J. A. Bigonnesse et tel que disposé par le Estimateur  
au Bureau du Conseil le 24<sup>me</sup> jour de juillet 1908  
soit révisé, examiné et homologué

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller F. David

Seconde par " " " " D. Lauzon

que les Comptes ci-dessous soient approuvés et payés.

197/ Compte des Evaluateurs qui ont été au Lac Bremblant  
à payer à M<sup>r</sup> Emery Godard Père \$ 7.75

110/ C<sup>te</sup> de Jos. Bejean Père Imp<sup>r</sup> pour travaux <sup>faits par lui</sup> au chemin  
112/ du Lot n<sup>o</sup> 26 Rang I à payer par Jos. Carrière \$ 5.00

204/ C<sup>te</sup> de Jos. Bejean Père Imp<sup>r</sup> pour travaux faits par  
120/ Alf. Fugère & son fils dans le chemin du Lot  
n<sup>o</sup> 25 Rang I (Ely. Barbeau) à payer par M<sup>r</sup> Adél.  
Dauphin \$ 3.00

204/ C<sup>te</sup> de M<sup>r</sup> Jos. Bejean Père Imp<sup>r</sup> travaux faits  
16/ par Alf. Fugère Père au chemin du Lot n<sup>o</sup> 31  
Rang I à payer par Pierre Pleau \$ 5.00

110/ C<sup>te</sup> de M<sup>r</sup> Jos. Bejean Père Imp<sup>r</sup> travaux faits  
12/ par lui au Lot n<sup>o</sup> 25 Rang I (Ely. Barbeau  
à payer par Adelaire Dauphin \$ 1.25

à suivre.

Suite de Comptes à approuver & payer.

- 197  
Mandat f. 81
- Ch<sup>e</sup> de M<sup>r</sup> Jo. Bejean Père Inspecteur pour la Confection  
de 12 Arpents et 11 pieds de Cloture dans le nouveau chemin  
du Rang I à \$6<sup>00</sup> l'arpent suivant contrat signé le  
6 juillet 1908 à répartir entre tous le Intéressés  
du Rang I. à payer à M<sup>r</sup> Emory Godard Père \$72<sup>35</sup>
- Ch<sup>e</sup> de M<sup>r</sup> Jo. Bejean Père Inspecteur pour travaux  
de nivellement, calvrette, dalleau etc. au nouveau  
chemin du Rang I suivant contrat signé le  
6 juillet 1908 à répartir entre tous le intéressés  
du Rang I. payable à M<sup>r</sup> Ch<sup>r</sup> Martin Père \$18<sup>00</sup>
- 15  
Mandat f. 81
- Ch<sup>e</sup> de M<sup>r</sup> L. Inspecteur Ches d'us. Belisle pour  
travaux faits au pont du Rang A par  
263  
Mandat 82  
William Inarier payable par C. Intéressés \$16<sup>00</sup>
- Ch<sup>e</sup> de J. Ledoux pour avoir été prévénis les  
Evaluatours d'avoir à se rendre au Lac  
Cremblant suivant acte du Conseil  
le 23 juillet 1908 (voiture & temps) \$2<sup>25</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
Secondé par " " D. Laizon  
que l'action de M<sup>r</sup> J. A. Bigonosse au  
sujet du chemin de la Prairie de Castor  
suive son cours.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
Secondé par " " D. Laizon  
que M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassau soit  
autorisé à consulter un avocat pour  
les affaires de la Corporation actuellement  
en litige -

Adopté unanimement.

Le bureau du Conseil a reçu de M<sup>r</sup> Jules  
Laindon, un billet de \$75<sup>00</sup> signé conjointement

par Jérôme Valiquette - Guillaume Valiquette et  
 Jérôme Courdemanche pour payer les taxes de  
 chemins et municipals de lots 14. & 15 Rang 4  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Seconde par " D. Lauzon  
 de demander au gouvernement les sommes  
 ci dessous absolument nécessaires pour travaux  
 aux chemins suivant :

\$ 300<sup>00</sup> pour surélever le chemin entre M<sup>r</sup> E. Renaud  
 et M<sup>r</sup> Martin pour éviter les inondations périodiques  
 à cet endroit.

\$ 150<sup>00</sup> Pour la montagne Pastor, lot 11 Rang I

\$ 300<sup>00</sup> Pour le galat Brisson lot 28 et 29 Rang 4

\$ 50<sup>00</sup> Pour le galat du Rang I lots 26 et 27

\$ 200<sup>00</sup> Pour le chemin du Rang I des lots 12 à 20

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " Fred. David

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à  
 faire apposer une affiche à chaque  
 extrémité du chemin de la Prairie de  
 Coston avec ces mots " Ce chemin n'est pas  
 un chemin municipal "

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " D. Lauzon

que le rôle de prélevé soit basé sur le  
 nouveau Rôle d'Évaluation révisé et homologué

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " F. David

que M<sup>r</sup> l'Inspecteur Michel Boivin soit  
 informé d'avoir à aviser M<sup>r</sup> Henry Godard  
 d'avoir à faire son chemin de front sur

avis

les lob. 34 et 35 Rang A.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon

Seconde par E. Renaud.

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard Maire

Jules Brassard  
Secr. Général

Canada

Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

31. Aout 1908

A une Session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de session le Trente et unième jour d'Aout mil neuf cent huit à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Jules Brassard  
et Messieurs les Conseillers E. Renaud, J. David, D. Lauzon, G. Brisson, J. B<sup>te</sup> Cedillo et J. Valiquette formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Jules Brassard

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller G. Brisson

Seconde par D. Lauzon,

qu'après avoir pris connaissance de la séance du Vingt trois juillet mil neuf cent huit nous approuvons la dite séance.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 seconde par " Fred. David

que le Conseil, en ce qui concerne le chemin  
 de la Prairie de Castor, reconstruise la décision  
 prise en session spéciale du vingt troisième  
 jour de juillet mil neuf cent huit, laquelle  
 ordonnait la fermeture du dit chemin parceque  
 ce chemin est dangereux et ordonne par la  
 présente de maintenir ce chemin ouvert.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 seconde par " Jérôme Valiquette.  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard maire

Jules Renaud  
 Sec. Gén.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

8 Septembre 1908

A une session générale du Conseil de la  
 Municipalité du Canton Joly tenue à la salle  
 ordinaire des sessions, le huitième jour de  
 Septembre mil neuf cent huit à dix heures de  
 l'avant midi conformément aux dispositions  
 du code municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Jules Brassard  
 et Messieurs les Conseillers Ernest Renaud, Fred. David,  
 J. B. Ledillette, D. Lauzon, J. Valiquette  
 formant un quorum sous la Présidence de  
 M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard

Il est ordonné et statué et ce conseil

Statue et ordonne par résolutions comme suit:

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " J. B. Ledillette

que les résolutions prises à la session générale du troisième jour d'août mil neuf cent huit et celles prises à la session spéciale du trente et unième jour d'août mil neuf cent huit soient confirmées et signées

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " J. Valiquette

que la séance soit ajournée au 14 <sup>septembre</sup> août 1908 et que les Intérêts du Rang I de 1 au 15 soient avisés de se rendre à la prochaine pour prendre en considération le règlement de la route de Rang I séance.

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller F. David

Seconde par " D. Langon

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Brassard maire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Jules Brassard  
municipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly conformément à un ajournement tenu à la salle ordinaire des sessions le quatorzième jour de Septembre mil neuf cent huit à dix heures et avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Jules Brassard

et Messieurs les Conseillers, F. David et D. Langon.

Le Maire Jules Brassard

14 Sept. 1908

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Secondé par ——— D. Laugel.

~~que la séance ait lieu le jour de Septembre mil neuf cent huit devant conférence et terminée que la séance soit ajournée au premier Lundi du mois d'Octobre mil neuf cent huit faute de quorum.~~

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Laugel <sup>adopté unanimement</sup>  
 Secondé par ——— J. David  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Brassard Maire

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Canada

Province de Québec Municipalité du Canton Joly.

District d'Ottawa

5 octobre 1908

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquiesme jour d'Octobre mil neuf cent huit à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Jules Brassard  
 et Messieurs les Conseillers Ernest Renaud, Denis Laugel,  
 J. B<sup>te</sup> Cédillotte, Jérôme David, Gustave Brinon, et Fred. David  
 Valiquette  
 formant un quorum sous la Présidence de  
 M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon

Seconde " " J. Valiquette

que les résolutions prises à la Session générale du huitième jour de Septembre mil neuf cent huit et à celle du quatorzième jour de Septembre mil neuf cent huit soient confirmées & signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette

Seconde par " " Fred. David.

que le règlement n<sup>o</sup> 20 du 6 Septembre 1898 soit amendé comme suit:

que la partie du chemin partant de la ligne n<sup>o</sup> 11 du Rang I arrondissement n<sup>o</sup> 1 jusque la tête de la Côte sur le lot n<sup>o</sup> 12 du dit rang soit reconnue comme montée et que les intéressés du Rang soient obligés à l'entretien et à la confection de la clôture.

Le propriétaire du lot n<sup>o</sup> 10 Rang I demandant ce qu'en cas de clôtures soient faites sur le dit lot comme stipulé au Règlement n<sup>o</sup> 20, l'Inspecteur devra être avisé d'avoir à faire la répartition et donner à chacun sa part.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Seconde par " " J. B. Pédillette

que le règlement n<sup>o</sup> 20 du 6 Septembre 1898 soit amendé comme suit:

que les Lots n<sup>o</sup> 5 et 6 du Rang C appartenant respectivement à M<sup>rs</sup> Ernest Renaud et Charles Martin ainsi que le pont du Rang C Lot n<sup>o</sup> 5 couvrant les eaux du cricque Martin soient détachés complètement de l'arrondissement n<sup>o</sup> 4 et soient rattachés à l'arrondissement n<sup>o</sup> 2 et que le Pont du Lot n<sup>o</sup> 5 Rang C soit entretenu par la Montée de l'arrondissement n<sup>o</sup> 2 et que

Avis public donné le  
10<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> 1908

Avis 8 Octobre 1908

Avis public donné le  
10<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> 1908

cette Montée à l'avenir porte le nom de  
Montée Renaud.

Adopté unanimement.  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par " " Denai Langoy  
qui après avoir pris connaissance de la liste  
électorale le Conseil l'a examinée, révisée et acceptée.

Adopté unanimement.  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par " " Fried. David  
que le conseil, après avoir pris connaissance de  
la lettre de Monsieur le Ministre de la Colonisation,  
des Mines et des Pêcheries, en date du 29 Août et  
9 Septembre 1908 décide de s'en tenir, en ce qui  
concerne le chemin de la Prairie au Curator,  
à l'avis contenu dans la lettre du 29 Août  
1908 et de faire mettre des bornes tournantes

Adopté unanimement.  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par " " Jérôme Valiquette  
d'accepter les démissions de :

Avisé par lettre Emis<sup>re</sup>  
le 7. Octobre 1908

M<sup>r</sup> Moïse Paiement Inspecteur de Rang G & H  
et Adélant Dauphin " " D. E. F.  
et de les remplacer respectivement par  
M<sup>r</sup> Héliodore Langevin pour le Rang G & H  
et M<sup>r</sup> Camille Labelle " " D. E. F.

- d<sup>e</sup> -

Adopté unanimement.  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fried. David  
Seconde par M<sup>r</sup> " " Jérôme Valiquette  
que le conseil approuve tout ce qui  
a été fait par le Prassi par Monsieur le  
Maire en ce qui concerne les différents actions  
recus précédemment.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé par " " Domini Langon  
 Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à se payer  
 ses émoluments tous les 3 mois.

que les comptes ci-dessous soient approuvés et payés.

- N° 1° à payer à M<sup>re</sup> Troussan avocat frais de 1<sup>re</sup> consultation \$ 5<sup>00</sup>  
 N° 2° " " " " " " 2<sup>e</sup> " " 8 5<sup>00</sup>  
 N° 3° " " " " à 2<sup>e</sup> sur précédents " 25<sup>00</sup>  
 N° 4° " " M<sup>re</sup> J. Brannay frais de voyage à Montbéal  
 pour consulter M<sup>re</sup> l'avocat O. Troussan \$ 6<sup>00</sup>

Ed. 211 + 5<sup>00</sup>  
 148  
 + Monté 1089

" " M<sup>re</sup> Dolphi Dauphin payable par tous les  
 Intéressés de la Montée Millefour sur mandat  
 dans la Montée le 2 mai 1908 suivant compte  
 de l'Inspecteur A. Dauphin du 9 juin 1908 \$ 1<sup>50</sup>

Ed. 123 + 6<sup>00</sup>  
 136

" " Julien Brannay par A. N. Paston  
 pour travaux faits au chemin de front du  
 Lot n° 11 le 13 juin suivant compte de  
 l'Inspecteur P. Clot fils " 2<sup>50</sup>

Ed. 23 + 7<sup>00</sup>  
 136

" " Pierre Clot Pêu par A. N. Paston  
 pour travaux faits au chemin de front du  
 Lot n° 11 le 13 juin, 4 et 7 juillet suivant  
 compte de l'Inspecteur P. Clot fils " 7<sup>50</sup>

8° Le compte de M<sup>re</sup> M. Paiement pour clôture faite  
 par M<sup>re</sup> J. Saindon sur le lot 26 est apuré  
 pour plus amples renseignements à demander  
 à l'Inspecteur

9° Le compte présenté par M<sup>re</sup> O. Gauthier pour travaux  
 faits au pont H. Labelle est renvoyé cette Montée  
 n'ayant pas été rendue.

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Gustave Brison  
 Secondé par " " J. B. Cidillotte  
 que la séance soit levée.

Julien Ledoux  
 Secrétaire  
 Jules Brasseur Maire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa  
2 Novembre 1908

A une session générale du Conseil de la  
Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle  
ordinaire des Sessions le deuxième jour de  
Novembre mil neuf cent huit à dix heures de  
l'avant midi conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Jules Brassard  
et Messieurs les Conseillers. Ernest Renaud, D. Languin,  
J. B. Cédillotte, et Jérôme Valiquette.

formant quorum sous la Présidence de  
Monsieur le Maire Jules Brassard

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et  
ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
Secondé par — " — D. Languin.

que les résolutions prises à la Session générale  
du cinquième jour d'Octobre mil neuf cent huit  
sont confirmées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Languin

Secondé par — " — Jérôme Valiquette  
que M<sup>r</sup> Adelaire Dauphin soit nommé Inspecteur  
de Rang, D.E.F. en remplacement de M<sup>r</sup> Adelaire  
Dauphin fils de Pierre démissionnaire.

et que la démission de M<sup>r</sup> Louis Valiquette  
comme inspecteur soit rejetée et qu'avis lui  
soit donné d'avoir à continuer sa charge  
jusqu'à la fin de son mandat.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
Secondé par — " — E. Renaud

avis J.S.

avis J.S.

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés:

X	Sect. f <sup>o</sup> 55 250	à Louis Gauthier fils par les Intéressés de la Montée du Rang H chemin de la chapelle pour entretien d'été du chemin de la dite Montée	\$ 7. <sup>00</sup>
X	Sect. f <sup>o</sup> 176 164.	à Auguste Brisson par les Intéressés de la Montée du Rang C <sup>e</sup> "Brassard" pour entretien d'été du chemin de la dite Montée	13. <sup>50</sup>
X	Sect. f <sup>o</sup> 197 98	à Louis Lacombe par les Intéressés de la Montée Brisson - Orban pour entretien d'été du chemin de la dite Montée	75. <sup>00</sup>
X	Sect. f <sup>o</sup> 123 179	à Pétien Brassard par les Intéressés de la Montée du Rang I chemin de la chapelle pour entretien d'été du chemin de la dite Montée	40. <sup>00</sup>
	Sect. f <sup>o</sup> 108	à J <sup>o</sup> . Savinon pour confection de clôtures sur le lot 26 Rang H. par	
	f <sup>o</sup> 172	P <sup>o</sup> S. Bastien & Masson - 85 pieds	5.50
	f <sup>o</sup> 126.	A. H. Langronnier frère 144 "	7.50
	f <sup>o</sup> 161	Adolphe Marcoux 15 "	1.00
	f <sup>o</sup> 131	George Marcoux 12 "	0.75

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>o</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par - " - D. Langon.

que l'Etat des lots à envoyer pour être vendus au Conseil de Comté a été examiné, révisé et accepté par le Conseil.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>o</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Seconde par - " - Jérôme Valiquette

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard

Jules Sedoux  
Secrétaire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

7 Décembre 1908

A une Session générale du conseil de la  
Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle  
ordinaire des séances, le septième jour de  
Décembre mil neuf cent huit à dix heures  
de l'avant midi conformément aux dispositions  
du code municipal de la province de Québec  
à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Jules Brossard  
et Messieurs les Conseillers, E. Renaud  
D. Lauzon, & G. Brisson,

formant un quorum sous la Présidence de  
Monsieur le Maire Jules Brossard

Il est statué et ordonné et ce conseil statue  
et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
seconde par " G. Brisson.

que les résolutions prises à la session générale  
du deuxième jour de novembre mil neuf  
cent huit soient confirmées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

seconde par " D. Lauzon

que les divers vents pour l'entretien des chemins  
d'hiver 1908-9 faites à la poste de l'Eglise  
respectivement le huitième & quinzième jour  
de novembre mil neuf cent huit soient approuvés  
par le Conseil comme suit:

Montée Orban Rang H	Adjudicataire A. H. Lauzon	\$7 <sup>00</sup>
" Brisson "	" Kap. Ostiguy	8 <sup>00</sup>
" Brossard " E	" P <sup>r</sup> Demers	8 <sup>00</sup>
" Renaud " I. C.	" Adf. Huger	7 <sup>00</sup>
" Chapleau " G. H.	" H. Brousseau	19 <sup>00</sup>

Montie Laizon Rang H et I Adjudicataire Fed. Laizon 27<sup>00</sup>  
 " Billejour " D. E. F. Adl. Dauphin " 12<sup>00</sup>  
 " Rang I " I Adjudicataire P. Gagnon 8<sup>00</sup>  
 " " J " J " J. Bolduc 8<sup>00</sup>  
 Chemin de front. Rang I lot n<sup>o</sup> 7 - W. Daprey " S. Gauthier fils 7<sup>00</sup>  
 " " " " " 11 A.M. Baston " P. Gagnon 3<sup>00</sup>  
 " " " J 20 H. Labelle " J. A. Bigorne 5<sup>00</sup>

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde par " G. Brisson  
 que M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier en leur  
 qualité respective soient autorisés à signer et  
 renouveler l'emprunt fait à Emory Godard fils  
 de six cent cinquante dollars pour une année  
 à raison de 7% int. par an lesquels seront payables  
 tous les six mois

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller, E. Renaud  
 Seconde par " " D. Laizon  
 que M<sup>r</sup> Gustave Brisson soit nommé Président  
 de l'Élection des Conseillers qui aura lieu  
 le 11 Janvier 1909 à dix heures du matin.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Laizon  
 Seconde par " " G. Brisson  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier soit autorisé  
 à payer à M<sup>r</sup> l'Avocat J. O. Moisseau  
 une somme de vingt cinq dollars  
 en à compte sur ses honoraires, et  
 qui lui soit demandé un compte  
 détaillé de tous ses frais dans le  
 deux cours de M<sup>r</sup> J. A. Bigorne de  
 la Corporation.

Adopté unanimement

à suivre

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde " " D. Caugon  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier soit autorisé  
 à payer au Conseil du Village, le loyer  
 de la Salle Publique du depuis le 1<sup>er</sup> Janvier  
 1907 à ce jour à raison de \$2<sup>50</sup> par mois  
 à la condition que le Conseil du Village  
 de Sabelle rembourse à la Municipalité du  
 Canton Joly sa quote part des Coûts de fonds  
 de bâtisses et fûrés se montant à \$24<sup>00</sup>  
 payés par Elle.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde par " " D. Caugon  
 que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard  
 Maire.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

4 Janvier 1909

À une session générale du Conseil de la  
 Municipalité du Canton Joly, tenue à la sage  
 ordinaire de séances, le quatrième jour de  
 Janvier mil neuf cent neuf à dix heures  
 de l'avant midi, conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle tenaient, tout présents;  
 Monsieur le Maire Jules Brassard  
 et Messieurs les Conseillers E. Renaud  
 J. Valiquette et F. David.  
 formant un quorum sous la Présidence  
 de M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard